



L'invasion de l'Italie par la France ... ou l'art (diplomatique) de se f... du monde !



Préambule...

Alerte à l'incident de frontière entre l'Italie et la France !
Cette dernière aurait lancé ses hordes barbares à bande rouge envahir les premiers arpents du territoire transalpin.
L'heure est grave : on mobilise à Rome et le ministre des comptes publics fonce vers la capitale italienne pour essayer de sauver la paix entre deux nations amies ...

Il ne serait peut-être pas inutile de se calmer un peu dans cette affaire, qui a troublé le week-end pascal (tiens, le pape n'a pas encore été sollicité pour s'interposer entre les futurs belligérants ...).



Le rappel des évènements : un contrôle (trans)frontalier anodin

Quels sont les faits ? Une escouade douanière a procédé à un contrôle douanier dans le TGV Paris – Milan, après avoir embarqué en gare de Chambéry. Procédant à un test sur un passager dans le cadre de la lutte contre le trafic de stupéfiants, les agents sont allés dans un local utilisé à cette fin à la gare de Bardonnechia (*Bardonnèche* en français) en Italie.

La pratique est habituelle (les douaniers possèdent d'ailleurs une clé du local, remise par les autorités italiennes).
Le principe est simple : si le passager est « clean », il reprend tranquillement le cours de son voyage ; dans le cas contraire, tout notre joli petit monde (agents et prévenu) reprennent directement une navette pour Modane pour y démarrer la procédure.

Même si le local est aussi occupé depuis quelques mois par une association d'aide aux migrants, **ce contrôle s'est bien passé** et n'a pas engendré d'incident.



Le cadre d'intervention : ancien, connu et matérialisé...

Tout ceci n'est pas une pratique empirique, mais **s'inscrit dans le cadre d'un accord entre les deux pays**¹. Cette possibilité d'opérer sur le territoire de l'autre pays est explicitement prévue².

Ainsi la brigade des Douanes de Modane **dispose même de locaux en territoire italien** pour y effectuer des contrôles, ceux-ci n'étant évidemment possibles dans le tunnel reliant les deux Etats. Pour le train, la situation est analogue, le TGV ne marquant pas l'arrêt en gare de Modane.

¹ Voir le décret n° 65-584 du 15 juillet 1965 portant publication de la *convention entre la France et l'Italie relative aux bureaux à contrôles nationaux juxtaposés et aux contrôles en cours de route du 11 octobre 1963* : [ici](#) .

² Voir le décret n°82-947 du 28 octobre 1982 portant publication de *trois échanges de lettres franco-italiens du 25 mai 1982 relatifs à la création de bureaux à contrôles nationaux juxtaposés à la frontière franco-italienne* [dont Bardonnechia] : [ici](#) .

Voir aussi le décret n°84-199 du décret n°89-913 du 20 décembre 1989 portant publication de l'*accord sous forme d'échange de notes entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne relatif à la création d'un bureau à contrôles nationaux juxtaposés à Modane et à l'instauration de contrôles en cours entre Modane et Bardonnèche* : [ici](#) .



Nos hypothèses sur une telle cristallisation

On semble être là plutôt face à un non-événement, monté en épingle par quelques uns.

En effet, depuis quelques années, **certains policiers italiens** (à Bardonnechia et à la frontière de Chamonix) **ne cachent pas leur rejet de ces accords**. Et essayent de créer un incident de toutes pièces.

Il y a quelques années, ils s'étaient même permis « d'embarquer » un douanier qui s'était mis à l'écart pour pour téléphoner, au motif qu'il était ... armé ! (sic).

Il peut aussi y avoir quelques arrières pensées dans cette affaire. La délicate situation politique italienne n'est peut-être pas non plus étrangère à la chose, pour ceux qui voudraient communiquer sur une faiblesse de l'État italien.

La coalition conservatrice (Lega – Forza Italia – Fratelli d'Italia) de retour aux affaires **montre peut-être ici qu'elle veut restaurer l'autorité de l'État**, qu'elle ne plaisante pas avec la souveraineté. Sauf qu'il n'est pas prévu par elle dans son programme de rétablir une quelconque souveraineté économique, de remettre en cause la concurrence déloyale, de critiquer le marché unique, la libre circulation (des marchandises et des capitaux).

Alors elle s'enfièvre et s'agite de façon factice sur cette affaire, en sachant délibérément qu'il n'y a pas de fond, histoire de « montrer les muscles » à son opinion publique. Un peu à la manière des gouvernements conservateurs de plusieurs pays d'Europe de l'Est, qui exploitent le nationalisme et la protection de leurs frontières tout en organisant leur système économique sur la concurrence déloyale *intra* et *internationale*.

Notre gouvernement, par la voie de M. Darmanin, a d'abord bien réagi, en rappelant le cadre d'intervention. Malheureusement cela n'a pas duré...

À rebours de ce que l'accord franco-italien prévoit, les instructions françaises qui ont immédiatement suivi obligent à une information obligatoire de l'État italien, voire une autorisation préalable de ce dernier, pour l'exercice d'un contrôle par les services français. L'Italie pourra désormais imposer la présence de ses propres forces pendant le contrôle. La France décide donc de capituler devant le barouf italien ! Qui a dit *coopération* voire *Union* européenne ?

Pour conclure

À notre sens, **cette affaire « d'États » (voisins) n'en est pas vraiment une.**

Ces coopérations sont prévues avec tous les États qui bordent l'hexagone. Curieusement, **il n'y a à peu près qu'à cet endroit où cela a viré à la tragi-comédie.**

Quant à l'idée européenne et à la nécessité de contrôle d'un espace que l'on veut un peu commun, avec de telles réactions, **le pari semble très loin d'être gagné !**

Paris, le mardi 03 avril 2018